



SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 02 mars 2023

N° : 2023-62

OBJET : Mandat n°2323 – Optimisation de la gestion pastorale - Pose de clôtures fixes

Date de la convocation : **jeudi 23 février 2023**

Secrétaire de Séance : **Mme Pommaz**

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de mars, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Séminaire).

Nombre de délégué-e-s : 30	Présent-e-s : 16	en droits de vote : 56.5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 4	en droits de vote : 16
	Votant-e-s : 20	en droits de vote : 72.5

Liste des présent-e-s :

nombre de votes /délégué-e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 5
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5 + 5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. LARIVE	1,5 + 1
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME TOMIC	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4

DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3 + 5
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:-

M. Ray à Mme Creuze - Mme Groperrin à M. Vieira - M. Brière à M. Larive – M. Gomez à M. Fischer

Madame la Présidente expose,

L'opération prévue dans ce mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée à la SPL Ségapal concerne l'optimisation de la gestion pastorale à travers la pose de clôtures fixes sur les parcelles en gestion pastorale, afin d'améliorer la gestion.

Les parcelles concernées sont le Trou rond et le Passage des 2 Lacs.

Ces travaux comprennent l'aménagement des accès, les passages d'hommes et les équipements de communication et de sensibilisation auprès du grand public.

Le montant total prévisionnel est de 60 000 euros et sera imputé à l'APCP n°2204 « Travaux et aménagements – Eau et nature ».

Le présent mandat prendra effet à compter de sa signature et se terminera le 31 décembre 2025.

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de mandat n° 2323 « **Optimisation de la gestion pastorale - Pose de clôtures fixes** » d'un montant de 60 000 € TTC, telle qu'annexée ;

-**DIT** que cette dépense sera affectée à l'autorisation de programme n°2204 et imputée au Budget principal du Symalim – section d'investissement

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

